

Crèches : des châteaux en Espagne, des oubliettes chez nous

C'est en Espagne, à Barcelone, que les États membres de l'Union européenne se sont fixé des objectifs pour le nombre de places d'accueil des enfants de 0 à 3 ans à créer dans chaque

pays. Il est affirmé que chaque pays doit proposer une place d'accueil à 1 enfant sur 3. On parle donc d'un taux de couverture de 33%. Question : quid des 67 autres pour cent d'enfants ? Aux oubliettes ?

Le problème est que l'objectif européen de Barcelone, déterminé en 2002, calcule le taux de couverture pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Or, en Belgique, plus de 90% des enfants âgés de 2 ans et demi à 3 ans sont à l'école maternelle. Au regard des critères européens, la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles dépassent largement le taux de 33%. Mais ce taux ne dit donc rien ou presque du véritable ~~taux de couverture pour les enfants qui~~ ne sont pas encore scolarisés.

Pour avoir une meilleure vue de la situation, il convient de regarder le nombre de places disponibles pour les enfants entre 0 et 2 ans et demi. Et là, le constat est sans appel, nous sommes bien loin des objectifs européens. Le taux de couverture en 2009 pour la Wallonie et Bruxelles était de 27,8%. À cela s'ajoute les disparités territoriales : 24,4 % à Bruxelles - 44 % en Brabant wallon - 24,3 % dans le Hainaut - 26,3 % en province de Liège - 37,1 % dans le Luxembourg - 31,8 % dans la province de Namur. Sans commentaires. Ou plutôt l'inverse. Imaginez que, pour les enfants de 6 à 12 ans, on écrive : moins d'un enfant sur trois aura une place à l'école. Inacceptable.

Des crèches, mais pourquoi ?

Une évaluation précise des besoins des parents en matière d'accueil de la petite enfance est indispensable à la promotion d'une politique de soutien à la parentalité.

Mais évaluer ces besoins nécessite en premier de s'entendre sur le concept même de "besoin". Dans l'esprit des objectifs de Barcelone, l'accueil de la petite enfance a avant tout un objectif économique : l'accès des parents au marché du travail - et on pense évidemment aux mères - ne doit pas être entravé par des difficultés de garde de leurs enfants.

Dans cette optique, il importe d'abord de créer des places destinées aux parents qui travaillent et à permettre aux mères de se maintenir dans l'emploi. Disons-le d'emblée, cette vision de l'accueil est restrictive et ne relève pas d'une réelle politique de soutien à la parentalité. On ne peut résumer l'offre d'accueil de la petite enfance à une seule fonction économique. Des études récentes ont démontré l'importance de l'accueil quant à ses fonctions éducatives, mais aussi d'inclusion sociale et de socialisation des enfants. Il faut garantir à chaque enfant les mêmes opportunités de développement, quelle que soit la situation de leurs parents.

Les demandes des parents

Si les pouvoirs publics peuvent présenter une évaluation de l'offre de places pour l'accueil de la petite enfance, en revanche, ils manquent cruellement d'outils d'évaluation objective pour connaître quels sont les besoins des parents. C'est d'autant plus vrai que certains parents ne formulent pas de demandes parce qu'ils savent qu'il y a pénurie. C'est la vieille histoire de l'œuf et de la poule. Les partis de la majorité au niveau de la Wallonie et de Bruxelles, apparemment conscients de l'urgence de la situation, avaient inscrit dans la déclaration de politique communautaire pour la législature 2009-2014 qu'"un état des lieux complet de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera rapidement réalisé afin d'objectiver les besoins de chaque sous-région".

Cet état des lieux se fait attendre... Il y aurait pourtant tellement de choses à sa-

voir. Par exemple, le profil des parents qui sont demandeurs : là où ils habitent, où ils vivent, où ils travaillent, les solidarités familiales et informelles sur lesquelles ils peuvent compter... D'autres infos sur les demandes des parents sont tout aussi cruciales : ainsi, l'accessibilité des modes de gardes. Où ? Quelle flexibilité horaire ? À quel prix ?

La politique d'accueil de la petite enfance est, aujourd'hui, construite sur une gestion de la pénurie de l'offre alors qu'il faudrait partir d'une gestion de la demande en quantité et en qualité. Chaque enfant a droit à une place d'accueil de qualité.

Pour la Ligue des familles, le seul taux de couverture qui convienne est le taux de 100 %. Il ne s'agit pas ici de formuler un objectif démagogique et irréaliste. Il s'agit de poser le bon principe et le bon objectif, même si, bien entendu, il y aura des paliers à franchir.

Une enquête citoyenne

Avec la ferme intention de faire avancer son combat pour le droit à une place d'accueil pour chaque enfant, la Ligue des familles a décidé de lancer une enquête citoyenne. Concrètement, les équipes de volontaires vont aller à la rencontre de (futurs) parents d'enfants de moins de 3 ans pour mener une enquête sur leurs besoins de garde.

Nous allons demander à ces parents de nous consacrer quelques minutes pour répondre à des questions clés sur leurs attentes en matière d'accueil de la petite enfance. Le questionnaire est disponible sur www.citoyenparent.be. Nous avons mis la barre très haut : interroger au moins 3 000 parents. La publication des résultats est prévue au printemps 2012, région par région, commune par commune. Pas question de laisser les crèches aux oubliettes.

■ Denis Lambert,
Directeur général
de la Ligue des familles